



L'AMIANTE DANS L'ENROBE : UNE PRATIQUE COURANTE DANS LE PASSÉ

La campagne de diagnostics a révélé qu'une seule partie des chaussées contient de l'amiante.

Un résultat qui n'est pas étonnant, puisque jusqu'à la fin des années 1990, l'amiante était couramment utilisée dans les travaux publics pour ses performances techniques.

Dans le domaine de la construction des routes, l'amiante était employée pour renforcer la tenue de la couche superficielle de la chaussée.

L'amiante a été interdite en 1997, en raison de son caractère cancérigène. Le matériau ne présente aucun risque pour la santé lorsqu'il est enfermé dans l'enrobé. Il pourrait être dangereux si des fibres s'échappaient à l'air libre. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre des mesures de précaution lorsque l'on intervient sur la chaussée.

Pour maîtriser les risques, le SYTRAL confie cette opération à la société Roger Martin, spécialiste des opérations de désamiantage.



Les personnels sont équipés de combinaison étanches : une précaution réglementaire pour une opération sans dangers.



UNE TECHNIQUE DE DÉSAMIANTAGE SÛRE ET AGRÉÉE

L'entreprise Roger Martin met en œuvre un protocole de désamiantage efficace et sûr, validé par l'inspection du travail et par la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), comme l'exige la législation en vigueur.

La technique consiste à retirer mécaniquement la partie amiantée de la chaussée à l'aide d'une raboteuse qui traite le tronçon sur toute sa longueur et sur une bande de deux mètres de large. Au cours de l'opération une brumisation est réalisée pour empêcher les dégagements de poussières. Toutes les particules sont captées par l'eau, tombent à terre puis sont évacuées.

Par précaution, le personnel intervenant est équipé de combinaisons jetables imperméables et de masques. L'emprise du chantier est délimitée de barrières recouvertes d'un film polyane afin d'isoler la zone de travaux. Les déchets sont évacués vers un site de traitement. Les eaux de lavage des engins sont récupérées avant d'être retraitées.

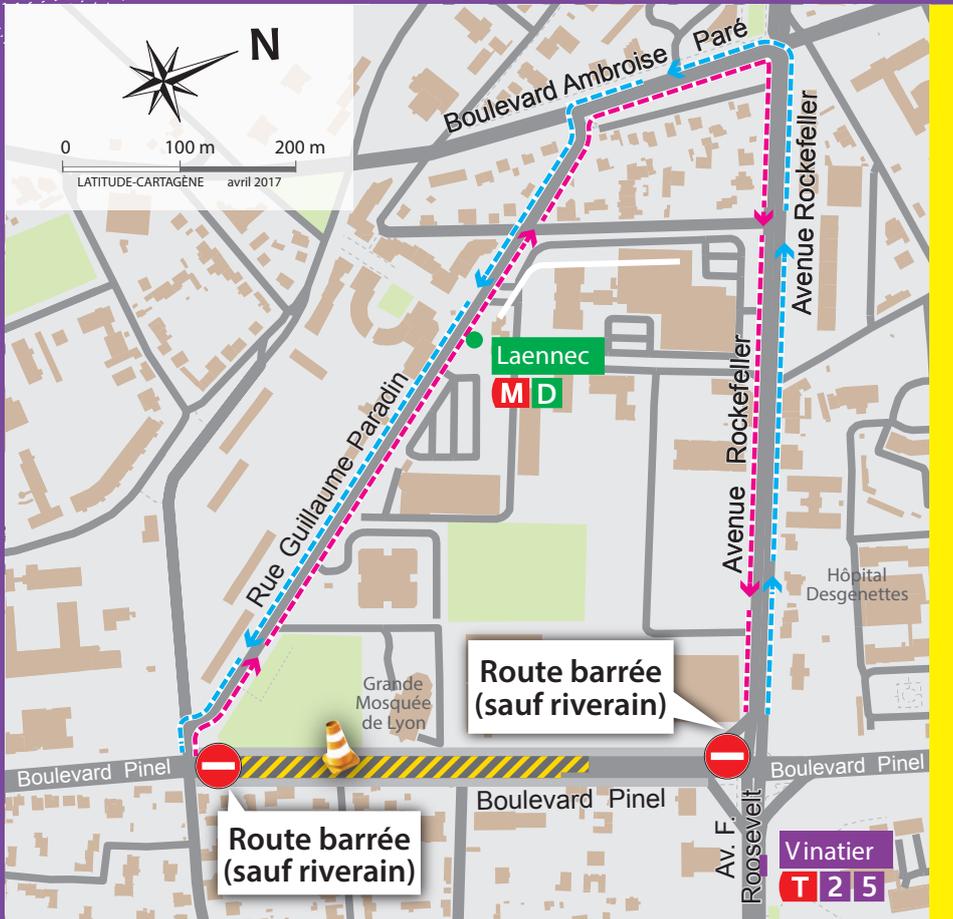
Par retour d'expériences des précédents chantiers : les analyses d'air démontrent qu'il n'y a aucune fibre d'amiante dans l'air, à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone traitée.

Les riverains et les personnels ne sont pas exposés.





DÉVIATION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE PENDANT LES TRAVAUX



Pendant les travaux, seuls les riverains pourront accéder à cette partie du boulevard Pinel. Les accès au boulevard seront barrés de part et d'autre.

Un plan de déviations de la circulation automobile est organisé : des panneaux de signalisation routière seront mis en place pour accompagner les conducteurs.



CONTACT

Pour obtenir plus d'informations sur l'opération de désamiantage et sur l'organisation du chantier T6, vous pouvez contacter :

Sandrine Besson gestionnaire des relations riverains au 04 72 84 58 13 ou besson@sytral.fr.

Plus de renseignements sur la desserte du réseau TCL : consultez tcl.fr, m.tcl.fr ou l'application tcl ou appeler allo tcl : 04 26 10 12 12 (prix d'un appel local).